



Bureau du Conseil d'Administration
Séance du 31 mai 2013
Résolution n°06-2013

Approuvant la première tranche de subventions 2013

Le Bureau du Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu l'article 18 du règlement intérieur du Conseil d'administration et de son bureau, modifié par délibération 18-2011 en date du 30 mai 2011 ;

Sur proposition du Directeur de l'établissement public,
et après délibération, le Bureau du Conseil d'administration,

Article 1 : approuve la première tranche de subventions 2013, d'un montant de 8 000€ de participation de l'établissement public du parc national, selon le tableau annexé.

A Nice, le 31 mai 2013,

Le Président
du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour

Alain BRANDEIS

**Tableau récapitulatif des demandes de subventions
Première répartition 2013**

Demandeur	Thématique	Intitulé	Montant du projet	Part PNM	Autres financements
Larche	Accueil du public, pédagogie et information	Renforcement de l'équipe d'accueil du syndicat d'initiatives pour la période estivale.	8 000,00	4 000,00	non
TOTAL			8 000,00	4 000	

Avenant

Demandeur	Thématique	Intitulé	Montant du projet	Part PNM	Autres financements
Association Roudoule - Ecomusée en Terre Gavotte	Valorisation du patrimoine naturel et / ou culturel	Acquisition d'une œuvre muséale : l'Herbier du pharmacien Richelmi d'Entrevaux	6 000,00	4 000,00	oui
TOTAL			14000	8 000	